

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DEVE 1075** Arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement – Communication.

**Mme Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement, Livre V, Titre 1er relatif aux dispositions applicables aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et notamment l'article R512-39 ;

Vu la délibération 2013 DEVE 190 du 18 décembre 2013 par laquelle le Conseil de Paris émettait un avis favorable à la demande formulée par Monsieur Franck DEMAILLE, Directeur Général de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU), concernant l'autorisation d'exploiter des installations de combustion au sein d'une Centrale thermique, située 69 quai Auguste Deshaies, à Ivry-sur-Seine (94) ;

Vu la saisine du Préfet de police de Paris en date du 17 décembre 2013 concernant la demande formulée par Monsieur Franck DEMAILLE, Directeur Général de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU), concernant l'autorisation d'exploiter des installations de combustion au sein d'une centrale thermique, située 10 place de Brazzaville (15e) et n'ayant pu faire l'objet d'une délibération ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris informe les membres du Conseil de Paris des autorisations préfectorales d'exploitation ;

Sur le rapport présenté par Madame Celia BLAUEL au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Acte est donné à Madame la Maire de Paris de sa communication relative aux arrêtés d'autorisation délivrés à :

- la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU), pour exploiter des installations de combustion au sein d'une centrale thermique, située 69 quai Auguste Deshaies à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne),
- la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU), pour exploiter des installations de combustion au sein d'une centrale thermique, située 10 place de Brazzaville (15e).